

**ANNEXE 2B**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS**  
**PERIODE 2019-2022**

## Préambule

Le présent programme pluriannuel est établi pour une période de 4 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

En application de l'article 11 du cahier des charges de concession et de l'article 6 de son annexe 2, il est établi de façon concertée par le gestionnaire de réseau de distribution et l'autorité concédante, à partir du diagnostic technique et des ambitions portées par le schéma directeur des investissements de la concession.

Le programme pluriannuel définit les priorités de la période :

- Sur des zones localisées du territoire de la concession,
- Avec des quantités d'ouvrages à renouveler, moderniser, renforcer ou construire pour les besoins de développement du réseau.

Il intègre les réalisations du gestionnaire de réseau de distribution et de l'autorité concédante, par catégorie d'ouvrages, en fonction de la répartition de la maîtrise d'ouvrage retenue dans l'annexe 1 du cahier des charges de concession.

Il fait l'objet d'un engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur l'ensemble des opérations retenues pour la période de 4 ans.

Il sera décliné chaque année dans des programmes annuels.

Le programme pluriannuel porte sur des ouvrages identifiés comme prioritaires à renouveler.

Il ne représente pas l'intégralité des investissements à venir sur la concession, en termes de localisation et de volume.

Il ne préjuge pas notamment des investissements liés aux opérations de raccordement.

Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du programme pluriannuel sont définies à l'article 11 du cahier des charges de concession et aux articles 6 et 7 de son annexe 2.

La présente annexe 2B reprend ces modalités.

## **Article 1 – Programme pluriannuel d'investissements sur les réseaux HTA**

*Programme pluriannuel d'investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2019-2022 sur les zones prioritaires identifiées*

<b><u>RÉSEAUX HTA</u></b>	<b>Quantité</b>
<i>Renouvellement des réseaux HTA souterrain à câble papier imprégné (CPI)</i>	<i>2,5 km</i>
<i>Lignes aériennes HTA à risque climatique (PAC)</i>	<i>4,7 km</i>

*Programme pluriannuel d'investissements de l'autorité concédante pour la période 2019-2022*

<b><u>RÉSEAUX HTA</u></b>	<b>Quantité</b>
<i>Effacement HTA rendus nécessaires par l'effacement BT</i>	<i>25 km*</i>

\* N.B. : Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession, Le niveau d'intervention du SDE76 sur le réseau HTA (en km d'effacement HTA rendu nécessaire par l'effacement BT) est plafonné sur la durée du contrat à 25 km de linéaire HTA par PPI de 4 ans.

## **Article 2 – Programme pluriannuel d’investissements sur les réseaux BT**

En fonction de la répartition de la maîtrise d’ouvrage, ce programme pluriannuel intègre des réalisations de l’autorité concédante, en particulier si celles-ci peuvent être coordonnées avec les actions du gestionnaire de réseau de distribution.

<i>Programme pluriannuel d’investissements du gestionnaire du réseau de distribution pour la période 2019-2022 sur les zones prioritaires identifiées</i>	
<b><u>RÉSEAUX BT</u></b>	<b>Quantité</b>
<i>Renouvellement réseaux BT fils nus Faible Section</i>	<i>2,0 km</i>
<i>Renouvellement réseaux BT souterrains (dont câble papier imprégné)</i>	<i>1,5 km</i>

  

<i>Programme pluriannuel d’investissements de l’autorité concédante pour la période 2019-2022 sur les zones prioritaires identifiées</i>	
<b><u>RÉSEAUX BT</u></b>	<b>Quantité</b>
<i>Dépose réseaux BT fils nus Faible Section (pour de l’effacement, de la sécurisation ou pour du renforcement)</i>	<i>13,5 km</i>

## **Article 3 – Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution**

L’engagement financier total du gestionnaire de réseau de distribution au titre du programme pluriannuel pour la période 2019-2022 est le suivant :

<b>Finalité</b>	<b>Total 2019-2022 (M€)</b>
<b>Renforcement des réseaux</b>	<b>2,20 M€</b>
<i>Renforcement HTA</i>	<i>1,80 M€</i>
<i>Renforcement BT</i>	<i>0,40 M€</i>
<b>Climatique-sécurisation</b>	<b>1,30 M€</b>
<b>Modernisation des réseaux</b>	<b>8,30 M€</b>
<i>Renouvellement pour obsolescence réseaux HTA aériens</i>	<i>5,70 M€</i>
<i>Renouvellement pour obsolescence réseaux BT aériens</i>	<i>0,30 M€</i>
<i>Rénovation HTA aérienne (PDV)</i>	<i>2,00 M€</i>
<i>Automatisation (OMT)</i>	<i>0,30 M€</i>
<b>Engagement financier total</b>	<b>11,80 M€</b>

L’engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution porte sur le total des opérations retenues pour la période du programme pluriannuel des investissements.

La ventilation présentée dans le tableau, ci-dessus, peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).

En complément de l'engagement financier inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement, Enedis prévoit à titre indicatif, sans engagement, sur la période du PPI, d'allouer 700 k€ au renouvellement pour obsolescence des réseaux HTA et BT souterrains.

## **Article 4 – Modalités de suivi technique et financier du programme pluriannuel d'investissements**

### **4.1 Suivi technique**

La réalisation du programme pluriannuel et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d'évaluation de l'efficacité, comme précisé ci-dessous.

<b>Type de priorité/programme</b>	<b>Indicateur de suivi<sup>1</sup></b>	<b>Indicateur d'évaluation<sup>2</sup></b>
Critère B HIX hors RTE	Critère B HIX hors RTE annuel de la concession	Critère B HIX hors RTE de la concession (moyenne 2019-2022 vs. moyenne 2012-2016)
Fiabilisation de 4,7 km de réseau HTA aérien à risque climatique	Nombre de km de réseau HTA à risque climatique fiabilisés / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau HTA aérien de la concession (moyenne 2019-2022 vs. moyenne 2012-2016)
Renouvellement de 2,5 km de réseau HTA souterrain CPI	Nombre de km de réseau HTA souterrain CPI traités / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau HTA souterrain de la concession (moyenne 2019-2022 vs. moyenne 2012-2016)
Renouvellement de 1,5 km de réseau BT souterrain (dont CPI)	Nombre de km de réseau BT souterrain traités / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau BT souterrain de la concession (moyenne 2019-2022 vs. moyenne 2012-2016)
Renouvellement et dépose de (2 + 13,5) km de réseau BT aériens en fils nus (dont faible section)	Nombre de km de réseau BT aérien fils nus traités / an	Taux d'incident au 100 km sur réseau BT aérien de la concession (moyenne 2019-2022 vs. moyenne 2012-2016)
Taux de CMA en tenue de tension (à méthode de calcul identique)	Taux de CMA en tenue de tension annuel de la concession	Taux de CMA en tenue de tension de la concession (moyenne 2019-2022 vs. moyenne 2012-2016)
Taux de postes HTA/BT inondables (risque moyen centennal) équipés de capteurs DINO	Nombre de postes HTA/BT inondable (risque moyen centennal) équipés de capteurs DINO /an	Taux de postes HTA/BT inondables (risque moyen centennal) équipés de capteurs DINO (valeur à fin 2022 vs 0% à fin 2016)
Maximum de 25 km/an d'effacement HTA rendu nécessaire par l'effacement BT	Nombre de km de réseau HTA aérien traités /an	Respect du plafond d'effacement de réseau HTA aérien rendu nécessaire par l'effacement BT (valeur à fin 2022 vs plafond de 25 km fixé pour ce PPI)

L'évaluation des engagements du concessionnaire et de l'autorité concédante au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

<sup>1</sup> Les indicateurs de suivi qui portent sur des réalisations peuvent être renseignés dans le cadre du suivi annuel.

<sup>2</sup> Les indicateurs d'évaluation n'ont pas vocation à être intégrés au suivi annuel, et doivent être renseignés au terme du PPI (réalisation complète des programmes d'investissement sur les zones ciblées)

## 4.2 Suivi financier

Le suivi des prévisions d'investissement sera effectué selon le tableau ci-dessous :

<i>Suivi année n des dépenses d'investissement du gestionnaire de réseau de distribution dans le cadre du PPI</i>				
<i>Investissements</i>	<i>Total prévisions d'investissements PPI</i>	<i>Réalisé de l'année n</i>	<i>Réalisé en cumulé à fin d'année n</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Renforcement des réseaux</i>	<i>2,2 M€</i>			
<i>Climatique-sécurisation</i>	<i>1,3 M€</i>			
<i>Modernisation des réseaux</i>	<i>8,3 M€</i>			
<b><i>Engagement financier total</i></b>	<b><i>11,8 M€</i></b>			

L'évaluation de l'engagement financier du concessionnaire au titre du programme pluriannuel est réalisée au terme de ce dernier.

La ventilation présentée dans le tableau, ci-dessus, peut être amenée à évoluer en fonction d'éléments conjoncturels (ex. : aléas climatiques, réglementation) ou structurels (ex. : politiques techniques, retours d'expérience).